

## **CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC**

Séance du 13 janvier 2025

### **PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil municipal de Gémozac s'est réuni à la mairie le 13 janvier 2025 à 18h30 sur convocation adressée le 08 janvier 2025.

#### **PRÉSENTS :**

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, Mme Monique BÉLIS, M. Pascal BRAUD, M. Thierry AUDEBERT, Mme Virginie LARUE, M. Daniel CHABOT, M. Jean-Bernard DAVID, Mme Danielle DAGORN, M. Gérard AUBRY, M. Yves BELIS, Mme Laurence CHEVALLIER, M. Jean - Pierre GIRARD, Mme Sonia PAVARD, Mme Sylvie RABET - LARGE, M. Jean-Jacques NIVET, M. Jean-Michel BLANCHARD, Mme Maribel COPLEY, Mme Catherine CLOCHARD, M. Christian LUCAZEAU

#### **ABSENT EXCUSÉ:**

Mme Corinne MORISSON

#### **POUVOIRS :**

Mme Corinne MORISSON a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Thierry AUDEBERT

Quorum : 11

#### **Approbation du procès-verbal :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **01 – Budget principal – ouverture de crédits en section d'investissement exercice 2025**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 571 864,35 euros.

Vote à l'unanimité (21 voix)

## **02 - Budget annexe camping – ouverture de crédits en section d’investissement exercice 2025**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement du budget annexe camping avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 15 922,28 euros.

Vote à l’unanimité (21 voix)

## **03 - Budget annexe réseau de chaleur – ouverture de crédits en section d’investissement exercice 2025**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement du budget annexe réseau de chaleur avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 7 180 euros.

Vote à l’unanimité (21 voix)

## **04 - Agence France Locale : garantie d’emprunt**

Monsieur le Maire rappelle qu’un emprunt a été souscrit auprès de l’Agence France Locale pour financer les travaux d’aménagement du centre-bourg et qu’il convient de délibérer chaque année sur la garantie à apporter.

Le Conseil municipal décide d’octroyer à l’Agence France Locale une garantie à hauteur de l’encours de dette de la commune.

Vote à l’unanimité (21 voix)

## **05 – Prolongation du contrat de l’agent en charge du service carte d’identité et passeport**

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de l’agent en charge du service carte nationale d’identité/passeport pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2025 sur une durée hebdomadaire de 28/35<sup>ème</sup>.

Vote à l’unanimité (21 voix)

Fin de la séance à 19h30